



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 46 du 12 décembre 2019

SOMMAIRE

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Délégation de signature

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur : modification décision du 14-11-2019 (NOR : ESRB1900278S)

Délégation de signature

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur décision du 18-11-2019 (NOR : ESRB1900281S)

Enseignement supérieur et recherche

DCG et DSCG

Calendrier des inscriptions et des épreuves - session 2020 arrêté du 27-11-2019 (NOR : ESRS1900289A)

Diplôme de compétence en langue

Calendriers des sessions 2019-2020 et 2020-2021 note de service n° 2019-175 du 11-12-2019 (NOR : MENE1933858N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques arrêté du 29-11-2019 (NOR : ESRS1900291A)

Conseils, comités, commissions

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale : modification
arrêté du 25-11-2019 (NOR : MENA1900444A)

Élections

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la
recherche scientifique
avis (NOR : ESRR1900287V)

Nomination

Administrateur provisoire de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie
arrêté du 22-11-2019 (NOR : ESRS1900285A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion
avis (NOR : ESRS1900284V)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Délégation de signature

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur : modification

NOR : ESRB1900278S

décision du 14-11-2019

MESRI - HCERES

Vu Code la recherche, notamment articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ; décret n° 2014-1365 du 14-11-2014, notamment article 8 ; décisions du 19-10-2016 et du 30-10-2019

Article 1 - À l'article 1 de la décision du 30 octobre 2019 susvisée, les mots : « , les actes suivants, relatifs à l'organisation de l'évaluation des entités de recherche » sont supprimés.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 novembre 2019

La secrétaire générale, présidente par intérim,
Nelly Dupin

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Délégation de signature

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

NOR : ESRB1900281S

décision du 18-11-2019

MESRI - HCERES

Vu Code la recherche, articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ; décret n° 2014-1365 du 14-11-2014, notamment article 8 ; décision du 19-10-2016

Article 1 - Délégation est donnée à Fatoumassa Makalou, gestionnaire financier du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil Chorus, à compter du 18 novembre 2019, toutes les opérations relatives :

- à la création et à la gestion des tiers ;
- à la création et à la gestion des engagements juridiques ;
- à la constatation et à la certification du service fait ;
- à la création et à la gestion des demandes de paiement ;
- à la création des titres de recettes ;
- aux indus sur rémunération des experts et collaborateurs du Hcéres.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 18 novembre 2019

La secrétaire générale, présidente par intérim,
Nelly Dupin

Enseignement supérieur et recherche

DCG et DSCG

Calendrier des inscriptions et des épreuves - session 2020

NOR : ESRS1900289A

arrêté du 27-11-2019

MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, notamment articles 45 à 60 ; arrêté du 13-2-2019

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2020, est fixé comme suit :

Diplôme postulé

	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet	Mardi 14 janvier 2020	Mercredi 10 juin 2020
Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet	Vendredi 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine)	Mardi 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine)
Date nationale limite de dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, le rapport de stage pour l'UE 13 du DCG, la Fiche d'agrément du sujet de mémoire validée et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG)	Vendredi 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine)	Mardi 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine)
Date nationale limite d'envoi du chèque correspondant au montant des droits d'inscription	Mardi 3 mars 2020 à minuit (heure métropolitaine, cachet de La Poste faisant foi)	Samedi 25 juillet 2020 à minuit (heure métropolitaine, cachet de La Poste faisant foi)

* VAE : validation des acquis de l'expérience

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet est ouvert :

- pour le DCG, du 14 janvier 2020 au 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine) ;
- pour le DSCG, du 10 juin 2020 au 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine).

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, à partir du site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

Dans ces mêmes délais fixés aux articles 1 et 3 du présent arrêté, l'ensemble des pièces justificatives doivent

être téléchargées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne.
Le chèque correspondant au montant des droits d'inscription doit être transmis au service gestionnaire dans le délai prévu à l'article 1, cachet de La Poste faisant foi.

Article 4 - La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG Mémoire n'est acceptée au titre de la session 2020 que si la Fiche d'agrément du sujet de mémoire, dûment validée par un enseignant-chercheur, est téléchargée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard le 21 juillet 2020 à 17h.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir la dite fiche au plus tard le 18 mars 2020 (cachet de La Poste faisant foi). Cette fiche est notamment disponible sur le site des différents rectorats.

Article 5 - Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir d'éventuel(s) report(s) de note ou dispense(s). Le cas échéant, il précise aussi les validation(s) accordée(s) au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

Article 6 - Aucune inscription et aucune pièce justificative ne sont acceptées hors délais.

Article 7 - Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de VAE.

Article 8 - Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 - Les candidats résidant à l'étranger ou dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (Drom et COM) sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant ci-dessous :

Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Tunisie	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien-Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Maroc	Rectorat de l'académie de Bordeaux BP 935 5 rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex
Belgique, Royaume-Uni	Rectorat de l'académie de Lille BP 709 20 rue Saint-Jacques 59033 Lille Cedex
Suisse	Rectorat de l'académie de Lyon 94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon Cedex 04
Andorre, Liban	Rectorat de l'académie de Montpellier 31, rue de l'Université 34064 Montpellier Cedex
Luxembourg	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz 2, rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30 013 54035 Nancy Cedex

Bénin, Togo	Rectorat de l'académie de Nantes Divec 4 2 4 rue de la Houssinière BP 72616 44326 Nantes Cedex 3
Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco	Rectorat de l'académie de Nice 53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex
Côte d'Ivoire	Rectorat de l'académie de Rennes Dexaco CS 24209 13 boulevard de la Duchesse Anne 35042 Rennes Cedex
Mayotte	Rectorat de l'académie de la Réunion 24 avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Messag Cedex 9
Allemagne	Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9
Drom, COM ou pays étrangers non rattachés aux académies ci-dessus, Terres australes antarctiques françaises	Service inter académique des examens et concours (Siec) 7 rue Ernest Renan 94749 Arcueil Cedex

Article 10 - Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du DCG et du DSCG, session 2020, sont fixées aux dates et heures ci-après (heure métropolitaine) :

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 9	Comptabilité	Mardi 26 mai 2020	de 9h à 12h
UE 6	Finance d'entreprise	Mardi 26 mai 2020	de 15h à 18h
UE 1	Fondamentaux du droit	Jeudi 28 mai 2020	de 9h à 12h
UE 7	Management	Jeudi 28 mai 2020	de 15h à 19h
UE 12	Anglais des affaires	Mardi 2 juin 2020	de 9h à 12h
UE 11	Contrôle de gestion	Mardi 2 juin 2020	de 15h à 19h
UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	Mercredi 3 juin 2020	de 9h à 12h
UE 8	Système d'information de gestion	Mercredi 3 juin 2020	de 15h à 19h
UE 4	Droit fiscal	Jeudi 4 juin 2020	de 9h à 12h
UE 5	Économie contemporaine	Jeudi 4 juin 2020	de 15h à 19h
UE 10	Comptabilité approfondie	Vendredi 5 juin 2020	de 9h à 12h
UE 3	Droit social	Vendredi 5 juin 2020	de 15h à 18h

UE 14	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Lundi 8 juin 2020	de 9h à 12h
UE 13	Communication professionnelle (soutenance d'un rapport de stage, épreuve orale)	À partir du mardi 9 juin 2020	1 heure maximum

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 2	Finance	Mercredi 21 octobre 2020	de 10h à 13h
UE 4	Comptabilité et audit	Mercredi 21 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
UE 8	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Jeudi 22 octobre 2020	de 10h à 13h
UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	Jeudi 22 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
UE 5	Management des systèmes d'information	Vendredi 23 octobre 2020	de 10h à 13h
UE 3	Management et contrôle de gestion	Vendredi 23 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
UE 6	Anglais des affaires (épreuve orale)	À partir du lundi 26 octobre 2020	30 minutes hors préparation
UE 7	Mémoire (soutenance, épreuve orale)	À partir du lundi 26 octobre 2020	1 heure maximum

Article 11 - L'arrêté du 13 septembre 2018 modifié fixant les dates du calendrier des inscriptions et des épreuves pour la session 2019 est abrogé.

Article 12 - Les recteurs d'académie et le directeur du Siec sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 27 novembre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de compétence en langue

Calendriers des sessions 2019-2020 et 2020-2021

NOR : MENE1933858N

note de service n° 2019-175 du 11-12-2019

MENJ - MESRI - DGESCO A2-2

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 de l'arrêté du 7 mai 2010 portant création du diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle et aux dispositions des articles 3 et 5 de l'arrêté du 13 décembre 2010 portant création du diplôme de compétence en langue régionale, **le calendrier des sessions 2019-2020** est modifié comme suit :

	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Allemand	04/12/2019	01/04/2019	27/09/2019
	25/03/2020	09/09/2019	17/01/2020
	05/06/2020	23/12/2019	11/04/2020
Anglais	29/11/2019	11/03/2019	27/09/2019
	05/02/2020	09/09/2019	25/11/2019
	01/04/2020	04/11/2019	07/02/2020
	29/05/2020	20/01/2020	03/04/2020
Arabe	02/12/2019	01/04/2019	27/09/2019
	12/06/2020	09/09/2019	11/04/2020
Breton	04/04/2020	10/12/2019	01/03/2020
	17/06/2020	27/01/2020	04/05/2020
Chinois	25/11/2019	01/04/2019	27/09/2019

	10/06/2020	09/09/2019	11/04/2020
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Espagnol	27/11/2019	11/03/2019	27/09/2019
	27/03/2020	09/09/2019	17/01/2020
	15/06/2020	23/12/2019	11/04/2020
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Français langue étrangère	02/10/2019	01/04/2019	15/08/2019
	11/12/2019	15/06/2019	11/10/2019
	15/01/2020	30/06/2019	25/11/2019
	27/01/2020	13/01/2020	17/01/2020
	18/03/2020	04/11/2019	17/01/2020
	15/05/2020	22/12/2019	13/03/2020
	24/06/2020	17/02/2020	01/05/2020
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Français professionnel	04/10/2019	01/04/2019	15/08/2019
	18/12/2019	15/06/2019	11/10/2019
	03/02/2020	30/06/2019	06/12/2019
	23/03/2020	04/11/2019	17/01/2020
	13/05/2020	22/12/2019	13/03/2020
	26/06/2020	17/02/2020	01/05/2020
		Dates des sessions	Ouverture des inscriptions
Italien	16/12/2019	01/04/2019	27/09/2019
	26/03/2020	09/09/2019	17/01/2020
	03/06/2020	23/12/2019	11/04/2020
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Langue des signes française	09/12/2019	01/03/2019	11/10/2019
	11/06/2020	09/09/2019	11/04/2020

Occitan	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	27/05/2020	01/03/2019	27/03/2020
Portugais	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	06/12/2019	01/03/2019	11/10/2019
	08/06/2020	09/09/2019	11/04/2020
Russe	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	13/12/2019	01/03/2019	11/10/2019
	27/05/2020	09/09/2019	03/04/2020

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés des 7 mai 2010 et 13 décembre 2010 portant respectivement création du diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle et du diplôme de compétence en langue régionale et conformément aux dispositions des articles 4 des arrêtés des 7 mai 2010 et 13 décembre 2010 portant respectivement création du diplôme de compétence en langue française professionnel de premier niveau et du diplôme de compétence en langue des signes française, **le calendrier des sessions 2020-2021** est fixé comme suit :

Allemand	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	01/12/2020	30/03/2020	01/10/2020
	24/03/2021	21/09/2020	24/01/2021
	04/06/2021	18/01/2021	04/04/2021
Anglais	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	27/11/2020	16/03/2020	27/09/2020
	01/02/2021	14/09/2020	01/12/2020
	02/04/2021	23/11/2020	02/02/2021
	28/05/2021	18/01/2021	28/03/2021
Arabe	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	30/11/2020	30/03/2020	30/09/2020
	11/06/2021	14/09/2020	11/04/2021
Breton	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
	10/04/2021	14/12/2020	01/03/2021

	16/06/2021	08/02/2021	04/05/2021
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Chinois	23/11/2020	30/03/2020	23/09/2020
	09/06/2021	14/09/2020	09/04/2021
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Espagnol	25/11/2020	30/03/2020	25/09/2020
	31/03/2021	14/09/2020	31/01/2021
	14/06/2021	18/01/2021	14/04/2021
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Français langue étrangère	07/10/2020	20/04/2020	07/08/2020
	09/12/2020	03/08/2020	09/10/2020
	20/01/2021	21/09/2020	20/11/2020
	17/03/2021	16/11/2020	17/01/2021
	19/05/2021	14/12/2020	19/03/2021
	23/06/2021	01/03/2021	23/04/2021
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Français professionnel	09/10/2020	20/04/2020	09/08/2020
	16/12/2020	03/08/2020	16/10/2020
	27/01/2021	21/09/2020	27/11/2020
	19/03/2021	16/11/2020	19/01/2021
	17/05/2021	14/12/2020	17/03/2021
	25/06/2021	01/03/2021	25/04/2021
	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Italien	14/12/2020	30/03/2020	14/10/2020
	26/03/2021	21/09/2020	26/01/2021
	02/06/2021	18/01/2021	02/04/2021

	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Langue des signes française	07/12/2020	30/03/2020	07/10/2020
	10/06/2021	14/09/2020	10/04/2021
Occitan	26/05/2021	02/03/2020	26/03/2021
Portugais	04/12/2020	30/03/2020	04/10/2020
	07/06/2021	14/09/2020	07/04/2021
Russe	11/12/2020	30/03/2020	11/10/2020
	26/05/2021	14/09/2020	26/03/2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : ESRS1900291A

arrêté du 29-11-2019

MESRI - DGESIP - DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 29 novembre 2019, sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Jean-François Balaudé, président de l'université Paris Nanterre ;
- Nathalie Dompnier, présidente de l'université Lumière Lyon 2 ;
- madame Pascale Goetschel, professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne ;
- Marc Martinez, conservateur général des bibliothèques, directeur du service commun de la documentation de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Sur proposition du ministre de la Culture :

- Céline Adnet, responsable du pôle Études et stages au Centre national de la fonction publique territoriale ;
- Noëlle Drogat-Landré, conservatrice générale des bibliothèques, conseillère livre et lecture à la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- monsieur Michel Étienne, conservateur général des bibliothèques, directeur des bibliothèques de Nîmes ;
- Kévin Riffault, directeur de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale : modification

NOR : MENA1900444A
arrêté du 25-11-2019
MENJ - MESRI - SAAM A1

Vu arrêté du 7-3-2013 ; arrêté du 27-12-2018 ; arrêté du 25-1-2019
Sur proposition des représentants de CGT Educ'action

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 25 janvier 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En qualité de représentants suppléants :

Au lieu de :

- Sylvie Aebischer

Lire :

- Abla Oudjoudi

Article 2 - La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait, le 25 novembre 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Mouvement du personnel

Élections

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1900287V

avis

MESRI - DGRI - SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 1 : Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège B2

Section 3 : Matière condensée : structures et propriétés électroniques

1 - Sièges - Collège A1

Section 4 : Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds

1 - Sièges - Collège A2

Section 6 : Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

1 - Sièges - Collège B2

Section 8 : Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

2 - Sièges - Collège B2

Section 9 : Mécanique des solides. Matériaux et structures. biomécanique. acoustique

1 - Sièges - Collège B1

Section 16 : Chimie et vivant

1 - Sièges - Collège A2

Section 23 : Biologie végétale intégrative

1 - Sièges - Collège C

Section 28 : Pharmacologie ingénierie et technologies pour la santé imagerie biomédicale

1 - Sièges - Collège A2

1 - Sièges - Collège C

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions

1 - Sièges - Collège B2

Section 32 : Mondes anciens et médiévaux

1 - Sièges - Collège B1

1 - Sièges - Collège C

Section 35 : Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art

1 - Sièges - Collège B2

Section 38 : Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

1 - Sièges - Collège A1

Section 39 : Espaces, territoires et sociétés

1 - Sièges - Collège B2

Section 40 : Politique, pouvoir, organisation

1 - Sièges - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50 : Gestion de la recherche

1 - Sièges - Collège C

Commission interdisciplinaire 53 : Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques

2 - Sièges - Collège A

1 - Sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 54 : Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant

2 - Sièges - Collège B

Lors de leur prochaine session, les sections et les commissions interdisciplinaires concernées du Comité national éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues au premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées, d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (secr-sgcn@cnr-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 Paris) **avant le 13 janvier 2020 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

pour les sections http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf

pour les commissions interdisciplinaires :

http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

↳ *Annexe 1 - Déclaration de candidature à une commission interdisciplinaire*

↳ *Annexe 2 - Déclaration de candidature à une section du Comité national*

ANNEXE ⁽¹⁾
DÉCLARATION DE CANDIDATURE A UNE
COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE

IMPORTANT : Joindre un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

(1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle

N° de la CID

Collège

Intitulé de la CID

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Grade et échelon actuels

Organisme d'appartenance

Instance du Comité national à laquelle vous appartenez

Fait à,

le

Signature

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent :

OUI

ANNEXE (1)
DÉCLARATION DE CANDIDATURE A UNE
SECTION DU COMITÉ NATIONAL

IMPORTANT : Joindre un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation.

L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

(1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf

Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle

N° de la section Collège

Intitulé de la section

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Grade et échelon actuels

Organisme d'appartenance

Avez-vous déjà été membre d'une section du Comité national ? OUI NON

De à

Etes-vous membre du Conseil national des universités (hors disciplines médicales, odontologiques) ? OUI NON

Etes-vous membre d'une commission scientifique spécialisée de l'INSERM ? OUI NON

Etes-vous membre du Conseil scientifique de l'INSERM ou du CNRS ? OUI NON

Etes-vous membre d'un des jurys de concours nationaux d'agrégation au titre de l'année en cours (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion) ? OUI NON

Etes-vous membre de l'équipe de direction d'un institut du CNRS (directeur et directeur adjoint) ? OUI NON

Adresse professionnelle

Unité Laboratoire

Service

n° Rue

Code postal Ville

Téléphone N° du poste

Courriel

Adresse personnelle

n° Rue

Code postal Ville

Téléphone Mobile

Courriel

Fait à , le

Signature

Dans la mesure où vous seriez élu(e), où désiriez-vous que soit expédié le(s) :

- Courrier(s) : Adresse personnelle professionnelle
- Paquet(s) : Adresse personnelle professionnelle

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent : OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place, au Secrétariat général du Comité national, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie

NOR : ESRS1900285A

arrêté du 22-11-2019

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 novembre 2019, Jean-Christophe Pettier, maître de conférences, est nommé dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie à compter du 23 novembre et jusqu'au 31 décembre 2019.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion

NOR : ESRS1900284V

avis

MESRI - DGESIP B1-2

Les fonctions de directeur de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion sont déclarées vacantes à compter du 1er mai 2020.

Créé par le décret n° 2015-1496 du 18 novembre 2015, l'Institut national universitaire Jean-François Champollion est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel. Son siège est situé à Albi (Tarn). Il dispose aussi de campus à Castres et à Rodez.

Conformément à l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'administration.

Le directeur représente l'Institut dispose de l'ensemble des attributions figurant à l'article L. 712-2 du Code de l'éducation au sein d'un établissement de 4 000 étudiants et 267 personnels.

La nomination aux fonctions de directeur de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion est soumise à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalable prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires. Les modalités de transmission de cette déclaration seront précisées par l'établissement.

Les candidats à cette fonction doivent faire parvenir leur dossier :

Sous format papier : par courrier recommandé avec avis de réception, comprenant un curriculum vitae, dans le délai de cinq semaines suivant la date de parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à monsieur le directeur général des services, Institut national universitaire Jean-François Champollion, place de Verdun, CS 33222, 81012 Albi Cedex 9,
et

sous format électronique : dgs@univ-jfc.fr